

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 JUIN 2005
17 h 30

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLE, Mmes MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, CHABANEAU, Adjoints,

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes ISENDICK, LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme GEOFFROY est représentée par Mme LECOMTE
M. BOURGEOIS est représenté par Mme DOUMECQ
M. DENIS est représenté par Mme MONTRON
M. CAU est représenté par M. POTENNEC
Mme COURTIN est représentée par M. LE GUEUT
Mme JOLY est représentée par M. MERLE
M. SIMONNET est représenté par Mme PELTIER

ABSENTS EXCUSES : Mme CROUE - M. FAVRE

Monsieur MOST, Président de séance, ouvre la séance à 17 h 30.

Mme TURPIN, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

- Après avoir adopté le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Mars 2005,
- Après avoir adopté les décisions prises par le Maire en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture le dimanche des établissements CHAMPION, ECOFRAIS, PARFUMERIE ELYTIS, INTERMARCHE, CELINE B, JESSIKA et GIF, conformément à leur demande.

- d'approuver la conclusion de l'avenant n° 4 à intervenir avec la société d'assurances SMACL.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer ledit avenant n° 4

- d'approuver la procédure de consultation par voie d'appel d'offres ouvert

engagée par les Services Techniques de la Ville de ROYAN, relative à l'aménagement de la rue Henri Dunant, dans sa partie comprise entre le lycée Cordouan et la rue Joliot Curie, conformément aux articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des marchés à intervenir avec :

LOT N° 1 "TERRASSEMENTS ET VRD" : ENTREPRISE COLAS
pour un montant de 411 723,53 Euros TTC

LOT N° 2 "ECLAIRAGE PUBLIC" : ENTREPRISE BONMORT.CEE
pour un montant de 24 392,42 Euros TTC

LOT N° 3 "ESPACES VERTS " : ENTREPRISE BONNIN
pour un montant de 14 799,30 Euros TTC

LOT N° 4 "PEINTURES ET MARQUAGES ROUTIERS " : ENTREPRISE SIGNATURE
pour un montant de 7 656,79 Euros TTC

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget communal, pour l'exercice 2005.

- de jumeler la ville de ROYAN avec la ville de NAUPLIE en GRECE.

- d'approuver la charte d'amitié et de coopération entre les deux communes.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 17 H 45
